VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Arrondissement de Nîmes
Service Financier /MG

Décision N° 40 /2025

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE - LOCATIONS -
Location d'un logement n° 12, de type F3 au groupe scolaire Montolivet à **Madame Nathalie DUPONT-SANNER**

Le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020 , prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu la demande présentée par Madame Nathalie DUPONT-SANNER en vue d'occuper un appartement au Groupe Scolaire Montolivet,

Considérant qu'un logement est libre de toute occupation,

DÉCIDE

D'autoriser Madame Nathalie DUPONT-SANNER à occuper à titre précaire et révocable, un logement n° 12, type F3 au groupe scolaire Montolivet à compter du **1 avril 2025** pour une période d'un an. Le loyer est fixé à quatre cent soixante-onze euros et quatre-vingt-seize soixante-quinze cents **(471.96 €)** plus huit euros quatre-vingt-treize cents **(8,93 €)** de participation aux frais de nettoyage des parties communes par mois, autres charges non comprises. Le loyer sera révisé en fonction d' l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE au 4ème trimestre de chaque année. Les modalités de cette mise à disposition figurent dans une convention signée entre la commune et Mme DUPONT SANNER.

Fait à Villeneuve lez Avignon,
Le 18/03/25
Madame Le Maire

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard -

Pascale BORIES

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans les deux mois suivants sa notification

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250318-40-2025-AU
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025